



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU JEUDI 4 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, jeudi 4 février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 27 janvier 2021, se sont réunis dans la salle polyvalente rue Antoine de Saint-Exupéry à Villeneuve la Guyard, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN,

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille, Brochier (Champigny), Devinat (Chaumont), Rangdet (Curlon Sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy Les Nobles), Bonneau (La Chapelle Sur Oreuse), Georges (Pailly), Gesserand (Perceneige), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Duval, Joly, Desserey, Chislard (Pont Sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P., Bardeau C.(Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Goglines (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Cochenec (Villeneuve La Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezondet (Vinneuf) ;

Était présent (suppléant) : Mesdames et Messieurs Khebizi (Compigny), Guéret (Michery), Grellet (Serbonnes) ;

Étaient absents : Mesdames Sineau (Villeneuve la Guyard), Dauphin (Vinneuf) ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur Nezondet a été élu secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h30

M. Bourreau déclare que la séance est sans public et qu'il ne s'agit pas d'une séance à huis-clos. La règlementation oblique à retransmettre le débat même avec des moyens modestes.

Le Président répond que les Services de la Préfecture ont été sollicités et que la séance peut se tenir, sans public en période de crise sanitaire et de couvre-feu.

Présents	Pouvoirs	Votants
36	0	36

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DERNIÈRES SÉANCES

M. Goglines indique que le vote des tarifs sur lequel le Conseil a délibéré n'est pas joint au procès-verbal.

Le Président indique que cette grille de tarif est imposée par la CAF et qu'elle sera annexée au procès-verbal de la séance du 10 décembre.

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif et micro crèche (pour les nouveaux contrats à compter du 1^{er} septembre 2019)

Nombre d'enfants	Du	Du	Du	Du	Du
	01.01.2019 au 31.08.2019	01.09.2019 au 31.12.2019	01.01.2020 au 31.12.2020	01.01.2021 au 31.12.2021	01.01.2022 au 31.12.2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
9 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%
10 enfants	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

Après cette précision, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.

Rendu compte des décisions prises par le Président

Numéro	Date	Organisme	Objet
2020-20	07/12/2020	Commune de Pont Sur Yonne	Convention de mise à disposition de personnel de la CCYN sur le temps méridien à compter du 01/01/2020
2021.01	28/01/2021	Conseil Départemental de l'Yonne	Convention Très Haut débit

1) FINANCES

2021.01 Rapport d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires a été présenté en commission finance le 26 janvier 2021.
Le Conseil Communautaire constate la transmission du rapport d'orientations budgétaires 2021.

2021.02 Admission en non-valeur

Le Conseil communautaire admet à l'unanimité en non-valeur une créance déclarée irrécouvrable pour la somme de 47,50 €

2021.03 Demandes de subventions pour la réhabilitation du Bassin d'Apprentissage de la Natation de Pont Sur Yonne

Le Conseil Communautaire autorise à la **majorité (1 abstention, 12 voix contre) le Président** à solliciter la DETR 2021 pour la réhabilitation du BAN de Pont sur Yonne dont le coût prévisionnel de réhabilitation est estimé à 540 410 € HT.

2021.03a Subvention d'équipement pour le Bassin d'apprentissage de la natation (BAN) de Pont sur Yonne – au titre du « Plan Piscine » de la Région Bourgogne Franche-Comté

Le Conseil Communautaire autorise à la **majorité (1 abstention, 12 voix contre)**, le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté au titre du « Plan Piscine » pour la réhabilitation du BAN de Pont sur Yonne dont le coût prévisionnel de réhabilitation est estimé à 540 410 € HT.

2021.04 Vente de véhicule benne

Suite au transfert du service de collecte et des déchèteries, le Conseil Communautaire autorise à la **majorité (1 voix contre)** la vente d'un véhicule « Benne à ordures ménagères ».

2) AFFAIRES GÉNÉRALES

2021.05 Règlement intérieur de la Commission Consultative Paritaire de Gestion de l'Aérodrome

Le Conseil Communautaire approuve à l'**unanimité** (1 abstention) le règlement intérieur de la Commission Consultative Paritaire de Gestion de l'Aérodrome permettant d'encadrer le bon fonctionnement de cette commission.

3) ENVIRONNEMENT

2021.06 Convention d'accueil des usagers des communes extérieures de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour Villenavotte

Le Conseil Communautaire accepte à la **majorité (1 voix contre)** le renouvellement de la convention d'accueil des usagers de la commune de Villenavotte en déchetterie de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour l'année 2021 pour un coût **de 7,50 € par habitant**, étant précisé que la commune de Villenavotte contribue à hauteur de 50% sur cette charge. Il conviendra que le Conseil municipal de Villenavotte se prononce sur cette participation à rembourser à la CCYN.

Monsieur Laventureux, Maire de Villenavotte, remercie le Conseil Communautaire.

2021.07 Protocole transactionnel avec la Communauté de Communes Gâtinais en Bourgogne pour l'utilisation des déchèteries de la CCYN.

Le Conseil Communautaire autorise à l'**unanimité** le protocole transactionnel, régularisant les sommes dues par la Communauté de Communes Gâtinais en Bourgogne pour un total de 14 647,50 € décomposé comme suit :

- Pour l'année 2019 : 7 327,50 €, soit 7,50 € par habitant, pour une population de 977 au 1^{er} janvier 2019 (Source INSEE)
- Pour l'année 2020 : 7 320,00 €, soit 7,50 € par habitant, pour une population de 976 au 1^{er} janvier 2020 (Source INSEE)

2021.08 Convention d'accueil des usagers des communes extérieures dans les déchèteries de la Communauté de Communes Yonne Nord

La Communauté de Commune du Gâtinais en Bourgogne a demandé de renouveler la convention 2021 pour l'accueil des usagers de la commune de Saint Agnan dans les déchetteries de la Communauté de Communes Yonne Nord.

Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité (1 abstention)** la participation annuelle 2021 de la Communauté de Commune du Gâtinais en Bourgogne qui est fixée à 7 327,50 € (977 hab x 7,50 €).

2021.09 Convention de collecte séparée des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) et de participation avec la société OCAD3E

Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité** de renouveler cette convention.

2021.10 Convention relative à la collecte et aux participations pour les lampes usagées

Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité** d'autoriser le Président à signer les conventions suivantes :

- La convention de reprise avec Ecosystem des lampes usagées collectées sur le territoire de la CCYN,
- La convention avec OCAD3E relative aux lampes usagées collectées par la CCYN

4) RESSOURCES HUMAINES – créations de postes

2021.11 Création d'un poste de rédacteur à temps complet

Suite au départ de l'Agent en charge pour partie de la communication, il a été procédé au recrutement d'une Responsable Communication.

Le Conseil communautaire autorise à la **majorité (1 abstention et 5 voix contre)** la création d'un poste de rédacteur sur un emploi permanent pour un CDD de 3 ans.

2021.12 Actualisation des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le Conseil Communautaire autorise à l'**unanimité** les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	CADRES D'EMPLOIS	GRADES
Technique	Adjoint technique	Tous
	Agent de maîtrise	Tous
	Technicien	Tous
Administrative	Adjoint administratif	Tous
	Rédacteur	Tous
Animation	Adjoint d'animation	Tous
	Animateur	Tous
Culturelle	Assistant territorial d'enseignement artistique	Tous

2021.13 Modification d'un poste d'assistant d'enseignement artistique

Afin de régulariser la situation d'un agent au sein de l'école de musique, il est nécessaire de modifier le motif de recrutement pour le poste d'assistant d'enseignement artistique. Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité** cette modification.

2021.14 Conventions avec l'AICPYS pour la prestation de service « entretien des locaux » communautaires et pour des besoins ponctuels

Il convient de renouveler les conventions prestations de services avec l'AICPYS. Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité** le renouvellement des conventions suivantes :

- « entretien des locaux » communautaires,
- mise à disposition d'un ou plusieurs personnels pour répondre à des besoins ponctuels.

Les conventions sont proposées pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

5) SERVICES À LA POPULATION

2021.15 Modifications du Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Lors du conseil municipal du 18/12/2020, la Commune de Villeneuve la Guyard a pris la décision de créer un accueil périscolaire communal déclaré.

Aussi, il convient de modifier le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). En effet, lors du conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2020, figurait dans le **préambule, ainsi que dans l'annexe 5, l'accueil périscolaire (matin et soir) du site de Villeneuve la Guyard.**

Par ailleurs, le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) stipule à l'**article 2 - Inscriptions** : « les inscriptions en extrascolaire sont faites à la semaine sur une période de 5 ou 4 jours ».

Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité** la modification du règlement intérieur.

2021.16 Convention de mise à disposition de personnel du service de restauration de la commune de Pont Sur Yonne à la CCYN pour l'exercice des compétences extrascolaires communautaires

Depuis le 1^{er} octobre, les services de restauration scolaire de la Commune de Pont sur Yonne sont mis à disposition de la Communauté de Communes Yonne Nord lors de l'accueil extrascolaire et mercredi. Le Conseil Communautaire accepte à l'**unanimité (1 abstention)** la convention de mise à disposition de personnel du service de restauration de la commune de Pont Sur Yonne à la CCYN pour l'exercice des compétences extrascolaires communautaires.

2021.17 Mise en place d'un forfait annuel pour le temps méridien

La question est retirée de l'ordre du jour dans l'attente de précisions de la CAF

6) ÉCONOMIE

2021.18 Dérogation au repos dominical pour le mois de février 2021

La Préfecture de l'Yonne a sollicité les Communautés de communes et d'Agglomération afin de connaître leur avis sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour le mois de février 2021.

Sont concernés :

- Alliance du commerce : enseignes de l'habillement, du commerce de la chaussure et union du grand commerce de centre-ville,
- Fédération du commerce et services de l'électrodomestique et du multimédia
- Commerces de détail à prédominance alimentaire
- Fédération nationale des détaillants en maroquinerie et voyage
- Fédération française de l'équipement et du foyer
- Fédération du négoce, de l'ameublement et de l'équipement de la maison

Cette dérogation, préconisée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, intervient d'une part pendant le mois des soldes et/ou dans le cadre de la prolongation du couvre-feu et permet de lisser le flux de clientèle au maximum sur l'ensemble de la semaine.

Le Conseil Communautaire émet un **avis favorable à l'unanimité (6 abstentions)** à la demande de dérogation au repos dominical pour le mois de février 2021.

Informations diverses

a) **Projet d'ouverture d'un centre de vaccination dans les locaux de la CCYN à Pont sur Yonne**

Étapes à venir

- 1 – identifier les professionnels de santé susceptibles de participer à l'opération (3 jours par mois sur 2 mois au démarrage). Les Maires vont être sollicités
- 2 – recenser les personnes souhaitant se faire vacciner. Une lettre d'information sera transmise aux Communes pour diffusion dans les boîtes aux lettres.
- 3 – organisation des locaux à la CCYN

b) **Mouvements de personnel**

Demande de disponibilité d'un an pour convenances personnelles de la Coordinatrice Enfance – jeunesse.

Démission d'un agent pour rapprochement de conjoint. La CCYN devra prendre en charge la rémunération au titre des ASSEDIC.

La séance est levée à **20 h 15**

Fait à Pont sur Yonne le 05 février 2021 pour affichage

Le Président
Thierry SPAHN



Le procès-verbal complet de la séance peut être obtenu sur demande auprès de votre Mairie ou du Secrétariat de la Communauté de Communes Yonne Nord